



PROJET PEDAGOGIQUE

IFCS de Dijon - Promotion 2020 - 2021

S O M M A I R E

INTRODUCTION	3
PARCOURS DE FORMATION	4
Un partenariat IFCS et université	5
Une interaction de responsabilités	7
Notre conception de la formation	8
Pour un développement de compétences par l'apprenant	10
SUIVI DE LA PROGRESSION DES APPRENTISSAGES	11
Une singularité des parcours	12
L'évaluation des apprentissages	15
ANNEXES	16
Annexe I : équipes pédagogique et administrative	17
Annexe II : ingénierie de la formation DCS – Master 1 MFES	22
Annexe III : le stage, expérience d'apprentissage et opportunité de développement professionnel	23
Annexe IV : activités transversales	24
Annexe V : quelques axes pour préparer le 1 ^{er} entretien d'accompagnement individuel	26
Annexe VI : cadre réglementaire	27

INTRODUCTION

L'Institut de Formation de Professionnels de Santé (IFPS) du CHU de Dijon regroupe deux filières (formations initiales et de spécialités). La filière de formation des spécialités comprend l'Ecole Régionale d'Infirmières Puéricultrices (ERIP), l'Ecole d'Infirmiers Anesthésistes Diplômés d'Etat (EIADE) et l'Institut de Formation des Cadres de Santé (IFCS). De cette opportunité de formations multiples naît dans le projet pédagogique une réflexion sur l'interdisciplinarité qui selon Edgar Morin, « *s'impose si l'on veut mettre fin au découpage des disciplines qui rend incapable de saisir ce qui est tissé ensemble [...]* »¹. Dans cette optique, l'équipe pédagogique vise à favoriser la connaissance mutuelle des apprenants et à développer le travail en collaboration.

De plus, l'IFCS de Dijon présente des spécificités liées notamment au partenariat universitaire et au suivi de la progression des apprentissages des apprenants.

L'équipe de l'I.F.C.S², forte d'une conception humaniste, privilégie une ingénierie³ fondée sur :

- une pluralité d'approches,
- une dynamique de projets,
- une intention d'innover dans ses pratiques pédagogiques,
- un accompagnement pédagogique individualisé,
- un travail réflexif sur les pratiques⁴,
- une valorisation de l'expérience de l'apprenant,
- le développement d'une éthique professionnelle.

¹ MORIN, E. La tête bien faite : Repenser la réforme, réformer la pensée. Paris:Seuil;1999

² Cf. Annexe I.

³ Cf. Annexe II.

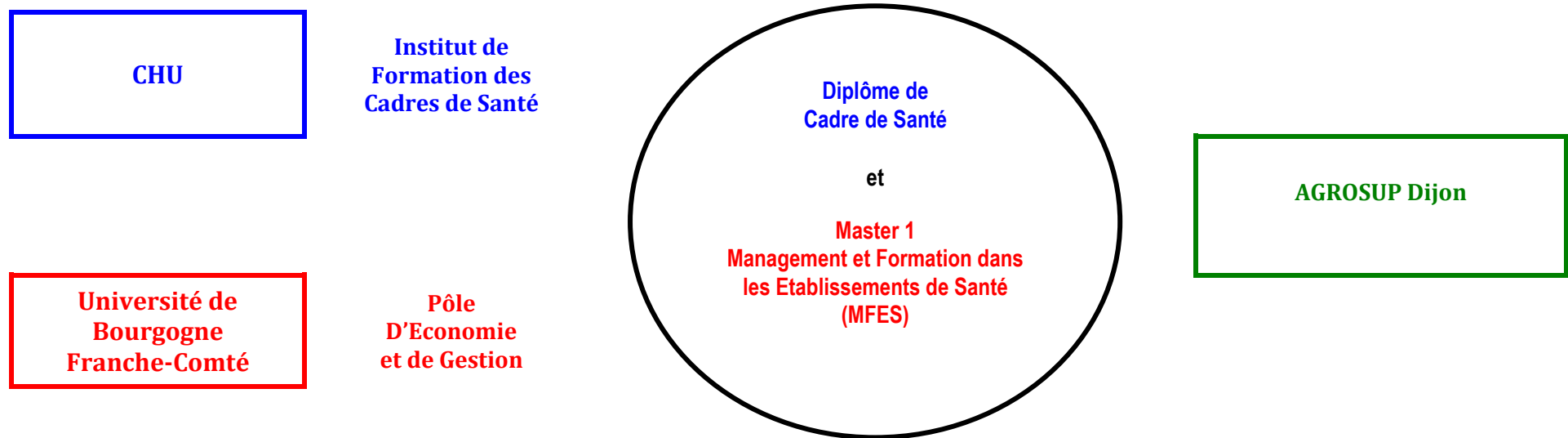
⁴ « *Réfléchir sur les pratiques revient à faire un travail plus personnel sur soi à partir de ses propres expériences professionnelles en tant que praticien dans un contexte précis et historique afin de dégager de nouvelles connaissances et du sens* ». HONORE, B. Pour une pratique de la formation : la réflexion sur les pratiques. Paris:Payot;1980.

Notre travail tout au long du parcours de formation sera nourri par ces différentes orientations et le projet pédagogique est réinterrogé annuellement. Ainsi la crise sanitaire COVID nous a conduit à re-questionner nos pratiques pédagogiques et à développer une formation hybride⁵ qui prennent en compte les valeurs de l'institut. Cette réingénierie soudaine et forcée nous a amenés à repenser le rôle des différents acteurs de la formation, c'est-à-dire les intervenants, les formateurs mais également et surtout les apprenants. La question de créer « de la présence à distance » reste entière ; en effet l'accompagnement pédagogique est, dans ce type de formation, un enjeu majeur pour l'équipe pédagogique.

⁵ La formation hybride combine l'apprentissage en présentiel avec l'apprentissage en ligne d'une manière planifiée et pédagogique, pour former une approche pédagogique intégrée. Garrison et Vaughan (2008).

PARCOURS DE FORMATION

UN PARTENARIAT I.F.C.S. ET UNIVERSITE

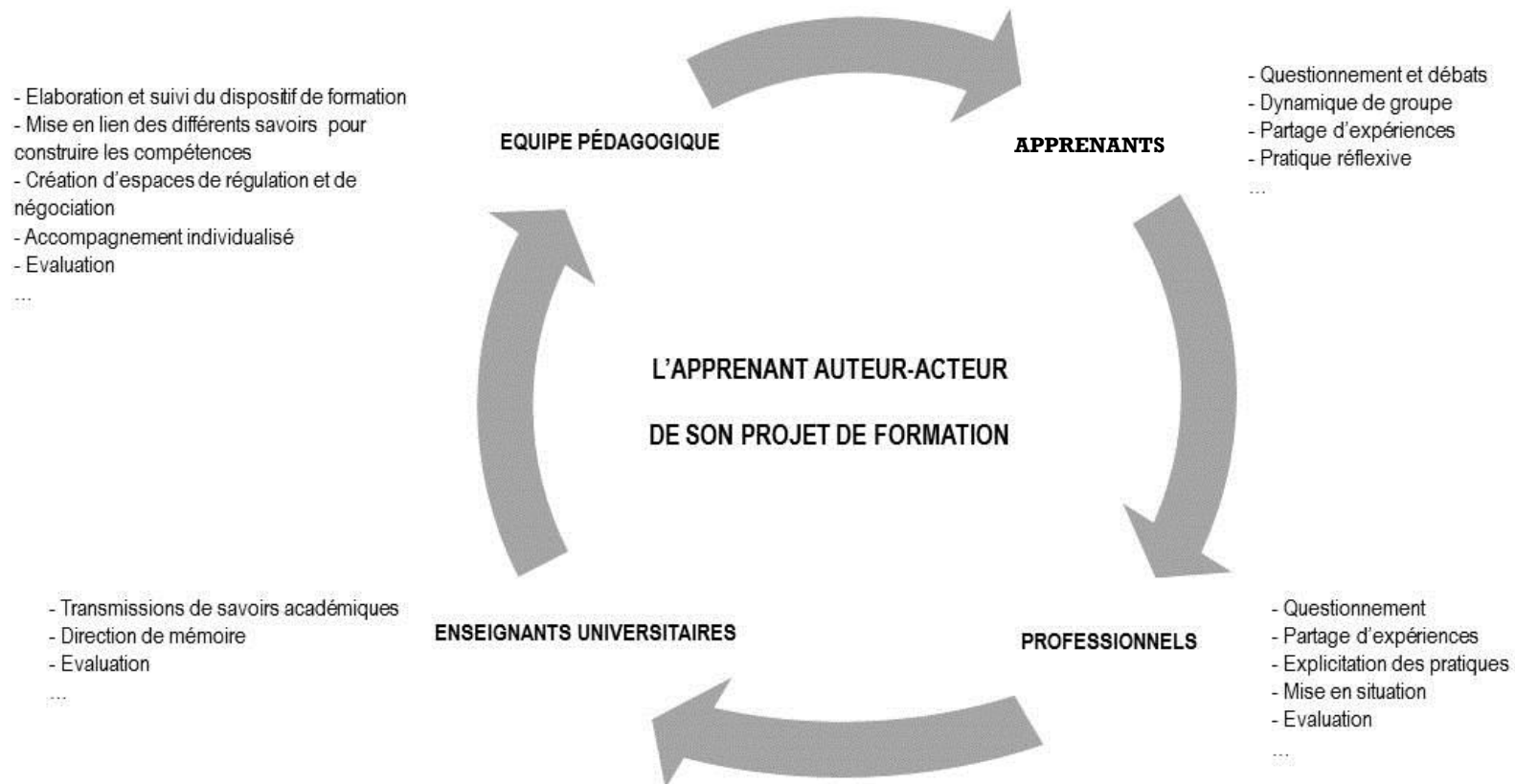


Ce partenariat entre l'IFCS, l'Unité de Formation et de Recherche du pôle d'Economie et de Gestion de l'Université de Bourgogne – Franche Comté et le département Sciences Humaines et Sociales - Unité Pédagogique : Sciences de la formation et de la communication d'AGROSUP permet aux apprenants cadres de santé :

- d'accéder à des compétences managériales, pédagogiques et méthodologiques de niveau académique.
- de proposer une formation qui répond aux doubles exigences du Diplôme Cadre de Santé et du Master 1 MFES.

Il constitue une plus-value pour l'exercice des métiers d'encadrement et de formation, celle de savoir gérer des situations complexes avec discernement, en proposant aux apprenants cadres de santé des clés de lecture pour comprendre, anticiper et agir.

UNE INTERACTION DE RESPONSABILITES



NOTRE CONCEPTION DE LA FORMATION

LES VISEES

L'équipe de l'I.F.C.S. a pour finalités pédagogiques :

- d'accompagner le processus de professionnalisation,
- de développer la posture et le positionnement du cadre,
- de privilégier la réflexivité,
- de favoriser le développement du sens critique,
- d'exercer un questionnement éthique dans et sur les situations de travail,⁶
- de promouvoir la socialisation professionnelle.

L'APPRENANT

L'équipe considère l'apprenant comme :

- un professionnel adulte en formation, cela suppose « *que c'est bien le sujet qui construit son savoir, savoir qui ne peut être transmis, et qu'il le fait à partir de lui-même, de l'autre / des autres et de son environnement* »⁷
- un professionnel riche de ses expériences.

⁶ La compétence éthique sera travaillée de façon transversale au cours de la formation.

⁷ PIGUET C, GUTIERREZ C. La valorisation de l'expérience de professionnels de la santé : quelle professionnalité du formateur ? In CHARLIER E, ROUSSEL JF, BOUCENNA S, dir. Expériences des adultes et professionnalités des formateurs. Bruxelles:De Boeck Supérieur;2013.p. 131-143

LA PLACE DE L'EXPERIENCE DANS LA FORMATION

« *L'expérience, ce n'est pas ce qui arrive à quelqu'un, c'est ce que quelqu'un fait avec ce qui lui arrive*⁸. » Aldous Huxley.

L'expérience sera mobilisée en formation comme une modalité d'apprentissage parmi de nombreuses autres modalités.

L'équipe pédagogique mobilise l'expérience de l'apprenant comme une ressource pour les apprentissages, expérience qui devient alors, en formation, un objet de travail. Elle peut aussi faire obstacle à l'apprentissage et dans ce cas « *apprendre consiste [...] à rejeter, à se défaire et à changer ses manières de penser et d'agir*⁹ ».

Pour prendre en compte l'expérience des apprenants, l'équipe met en œuvre les pratiques pédagogiques suivantes :

- la pratique réflexive sur les situations¹⁰ (le portfolio, les ateliers posture – positionnement, le temps de regroupement à l'IFCS lors du stage de module 4, les jeux de rôles...),
- les analyses de pratique,
- les travaux de groupe,
- la mise en récit et l'analyse des expériences diverses des apprenants,
- l'évaluation formative.

⁸ HUXLEY, A. Le meilleur des mondes. Paris:Ed Pocket;2017.

⁹ TOURMEN, C. L'expérience des formés, obstacle ou ressource pour les formateurs ? in CHARLIER E, ROUSSEL JF, BOUCENNA S, dir. Expériences des adultes et professionnalités des formateurs. Bruxelles:De Boeck Supérieur;2013.p. 116-128.

¹⁰ Cf. Annexe III.

POUR UN DEVELOPPEMENT DE COMPETENCES PAR L'APPRENANT

REFERENTIEL DE COMPETENCES DU CADRE DE SANTE – MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE ¹¹ COMPETENCES SPECIFIQUES	
RESPONSABLE DE SECTEUR D'ACTIVITES DE SOIN	FORMATEUR DE PROFESSIONNELS DE SANTE
1. Prévoir les activités et les moyens nécessaires pour un secteur d'activités de soins.	1. Concevoir et organiser un dispositif de formation dans le domaine de la santé et des soins.
2. Organiser et coordonner les activités du secteur d'activités.	2. Organiser et coordonner les parcours de formation en alternance dans le domaine de la santé et des soins.
3. Manager des équipes pluri professionnelles dans un secteur d'activités de soins.	3. Concevoir et animer des actions de formation initiale et continue dans le domaine de la santé et des soins.
4. Manager les compétences individuelles et collectives d'une équipe pluri professionnelle.	4. Accompagner les personnes dans leur parcours de formation dans le domaine de la santé et des soins.

REFERENTIEL DE COMPETENCES DU CADRE DE SANTE – MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE COMPETENCES TRANSVERSALES	
5. Contrôler et évaluer les activités. / Evaluer les connaissances et les compétences des personnes en formation dans le domaine de la santé et des soins.	
6. Conduire une démarche qualité et de gestion des risques. / Evaluer la qualité des prestations et s'inscrire dans une démarche qualité.	
7. Conduire un projet, des travaux d'étude et de recherche.	
8. Communiquer, transmettre les informations et rendre compte.	

Les compétences 1 à 4 seront spécifiquement étudiées dans :

- le module 4 pour celles du cadre de santé responsable de secteur d'activités de soin
- le module 5 pour celles du cadre de santé formateur de professionnels de santé

Les compétences 5 à 8 seront étudiées de façon transversale tout au long de la formation.

¹¹ Document de travail - DGOS – Décembre 2012.

UN SUIVI DE LA PROGRESSION DES APPRENTISSAGES

UNE SINGULARITE DES PARCOURS

L'équipe pédagogique est attentive à créer un environnement favorable aux apprentissages. Pour cela elle investit trois dimensions :

Un accompagnement individualisé

Défini comme : *«[...] art de la relation qui, par la qualité de la présence et du lien, permet à la personne accompagnée dans un contexte donné – parce qu'elle est accueillie et entendue –, de cheminer sur sa propre route [...]»¹²* en fonction d'objectifs personnels, tout en prenant en compte des exigences de formation.

L'équipe instaure un suivi pédagogique individualisé.

Une pédagogie responsabilisante

Au cours de la formation, l'institut permet aux apprenants d'autres modes d'accès aux savoirs que ceux qu'il propose. En revanche, l'appropriation des savoirs et le développement des compétences sont les exigences attendues.

L'institut incite donc le futur cadre à se positionner, à faire des choix, à proposer et négocier des ajustements.

Dans ce cadre, certaines interventions seront incontournables et d'autres facultatives¹³.

L'équipe pédagogique est attentive à développer et/ou maintenir l'autonomie des étudiants. Pour cela, son accompagnement suit un triple mouvement (en référence à la pensée de Michel DUPUIS, philosophe) :

- Eveiller le déconfort (sortir de sa zone de confort, interroger de façon critique les évidences, interroger ses convictions...)
- Accompagner l'inconfort
- Assurer le réconfort.

¹² ROBERGE, M. A propos du métier d'accompagnateur et de l'accompagnement dans différents métiers. Educ. perm. Avril 2002;153:101-8

¹³ Cf. Annexe IV.

Une régulation des apprentissages et un processus d'auto-évaluation.

Sont institués :

- *des régulations collectives* entre apprenants et équipe pédagogique pour :
 - questionner la mise en œuvre du projet pédagogique,
 - négocier des ajustements,
 - mettre en débat des situations de formation ;
- *des entretiens d'accompagnement individuel*¹⁴ pour favoriser :
 - la réflexion et le cheminement du futur cadre dans son processus de professionnalisation,
 - le développement de ses compétences,
 - l'analyse des situations vécues durant la formation ;
- *un récit de parcours individuel* pour formaliser par écrit son cheminement. Il peut servir de support lors du premier entretien d'accompagnement ;
- *un portfolio* pour témoigner du développement des compétences de l'apprenant ;
- *des bilans* :
 - les apprenants sont sollicités en cours de formation, dans le cadre de la démarche qualité, pour exprimer leur degré de satisfaction sur le dispositif de formation. Avec d'autres sources d'information, les résultats sont utilisés pour décider des ajustements ;
 - une journée est organisée huit mois après la fin de la formation pour évaluer le développement de compétences du formé et la mobilisation de celles-ci dans le travail.

¹⁴ L'apprenant prend un rendez-vous au préalable avec le formateur référent. L'auto-questionnement et l'auto-évaluation sont des conditions essentielles pour se préparer à l'entretien.

Pour chaque apprenant, un formateur référent est nommé, celui-ci a notamment pour missions :

- de réaliser des entretiens d'accompagnement individuel :
 - un en début de formation¹⁵ et un en fin de formation,
 - d'autres entretiens d'accompagnement sont possibles à l'initiative de l'apprenant et/ou sur sollicitation du formateur référent ;
- de s'assurer de l'adéquation entre les objectifs de stage de l'apprenant et les ressources du lieu de stage envisagé ;
- d'accompagner le cheminement du processus de recherche, de manière complémentaire à la guidance du directeur de mémoire.

¹⁵ Cf. Annexe V.

L'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

L'évaluation fait partie intégrante du processus et du dispositif de formation et s'inscrit dans une conception intégrative de l'alternance. Elle révèle le cheminement de l'apprenant vers un nouveau métier et le développement de ses compétences. Elle respecte le cadre réglementaire et s'appuie sur différents modèles et formes d'évaluation :

- analyse et synthèse de situations vécues en stage, en lien avec les concepts de la discipline étudiée,
- exposés écrits et oraux,
- mémoire et soutenances,
- épreuves individuelles et/ou groupales, de durées variables, dont une en temps limité sur table.

Tous les acteurs intervenant dans l'évaluation ont des responsabilités différentes et interdépendantes : apprenants, équipe pédagogique, responsables et tuteurs de stages, universitaires coresponsables d'UE et professionnels cadres de santé.

Validation des différents modules du diplôme de cadre de santé et des unités d'enseignement (UE) du Master 1 MFES par des épreuves uniques d'évaluation des apprentissages¹⁶.

En cohérence avec l'exercice des fonctions de cadre de santé, les travaux demandés visent à évaluer le développement de compétences de l'apprenant notamment au travers de :

- son appropriation des savoirs,
- la qualité de son questionnement,
- ses capacités à analyser une situation,
- sa posture et son positionnement.

Des temps facultatifs sont proposés pour expliciter les objectifs et les critères d'évaluation ainsi que pour analyser avec l'apprenant les résultats au regard de l'appropriation attendue et envisager des perspectives de remédiation.

¹⁶ Cf. Annexe VI.

ANNEXES

Annexe I : équipes pédagogique et administrative

Directrice IFPS, directrice des soins :

Corinne CALARD – contact secrétariat :

Tél : 03.80.29.39.96 – E-mail : hakima.choual@chu-dijon.fr – Bureau : 021 (Bâtiment des filières initiales).

Formateurs, cadres supérieurs de santé :

Jean-Yves DESBOIS - Tél : 03.80.29.30.64 – E-mail : jean-yves.desbois@chu-dijon.fr – Bureau : 311

Expérience de cadre en unités de soins, de cadre supérieur de santé responsable d'un pôle d'activités médicales.

Master 2 Ingénierie des Services, mention ingénierie de la protection sociale, des organisations de santé et de l'action sociale, (Université Paris Est – Marne la Vallée).

Sylvie LOURDIN - Tél : 03.80.29.30.20 – E-mail : sylvie.lourdin@chu-dijon.fr – Bureau : 316

Expérience de formatrice en formation initiale.

Master 2 Sciences Humaines et Sociales, à finalité recherche, mention éducation formation, spécialité éducation-formation dans le domaine sciences humaines et sociales.

Référent de la filière préparateur en pharmacie hospitalière :

Sébastien TURCHET, cadre de santé préparateur en pharmacie - Tél : 03.85.27.70.34

E-mail : sturchet@ch-macon.fr

Diplôme de cadre de santé

Master 1 MFES (Management et Formation dans les Etablissements de Santé)

Référente de la filière technicien de laboratoire médical :

Florence MARECHAL, cadre de santé technicienne de laboratoire médical - Tél : 03.80.29.57.00

E-mail : florence.marechal@chu-dijon.fr

Expérience de cadre de santé en Microbiologie et agents transmissibles, depuis 2014

Diplôme d'État de laborantins d'analyses médicales

Certificat de capacité pour effectuer des prélèvements sanguins

Diplôme de cadre de santé, IFCS Dijon

Master 1 MFES (Management et Formation dans les Etablissements de Santé)

Référent de la filière manipulateur en électroradiologie médicale :

Pierre LABROSSE, cadre de santé manipulateur en électroradiologie médicale - Tél : 03.85.91.01.23

E-mail : pierre.labrosse@ch-chalon71.fr

Diplôme de cadre de santé

Master 1 MFES (Management et Formation dans les Etablissements de Santé)

Référente de la filière masseur-kinésithérapeute:

Sophie LINDEPERG, cadre de santé rééducateur - Tél : 03.80.29.34.00

E-mail : sophie.lindeperg@chu-dijon.fr

Expérience de cadre de santé en en unité de soins (4 ans en service de soins de suite et de réadaptation (SSR) polyvalent)

Diplôme de cadre de santé

Master 1 MFES (Management et Formation dans les Etablissements de Santé)

Conseils pour les stages et dans son domaine d'expertise, références documentaires, autres préoccupations liées au parcours de formation.

Secrétaire (80 %)

Jessica MORIZOT – Tél : 03.80.29.33.67 – E-mail : IFCS@chu-dijon.fr

BTS assistante secrétaire trilingue (anglais – espagnol).

Responsable administrative de la formation (dossiers scolaires, stages, plannings,...).

Accueille et oriente.

Recueille et diffuse les documents administratifs et de stage.

Relaie des informations.

Gère les points relatifs à l'internat.

Equipe du Centre de Ressources DOCUMENTAIRES (CR.DOC) de l'Institut de Formation de Professionnels de Santé (IFPS) :

Christelle BOURGEADE, Caroline GAUDIN et Delphine LHUILLIER : Tél. : 03.80.29.53.54 – E-mail : crdocifps@chu-dijon.fr

Proposent divers services : aide à la recherche documentaire, revue de presse...

Participent aux permanences et à la gestion du Centre de Ressources Documentaires (Cf. règlement).

Réalisent l'enseignement sur la recherche documentaire.

Psychologue

Présent deux fois trois heures par mois (le mardi après-midi). Prendre rendez-vous auprès de **Cyrielle OULMANN, secrétaire à l'IFSI, téléphone : 03-80-29-35-02.**

E-mail : cyrielle.oulmann@chu-dijon.fr

Coresponsable du Master 1 Management et Formation dans les Etablissements de Santé (MFES) :

Catherine LEJEUNE, Maître de Conférences en Economie de la Santé – UFR des Sciences de santé, Université de Bourgogne.

E-mail : catherine.lejeune@u-bourgogne.fr

Coresponsables d'UE

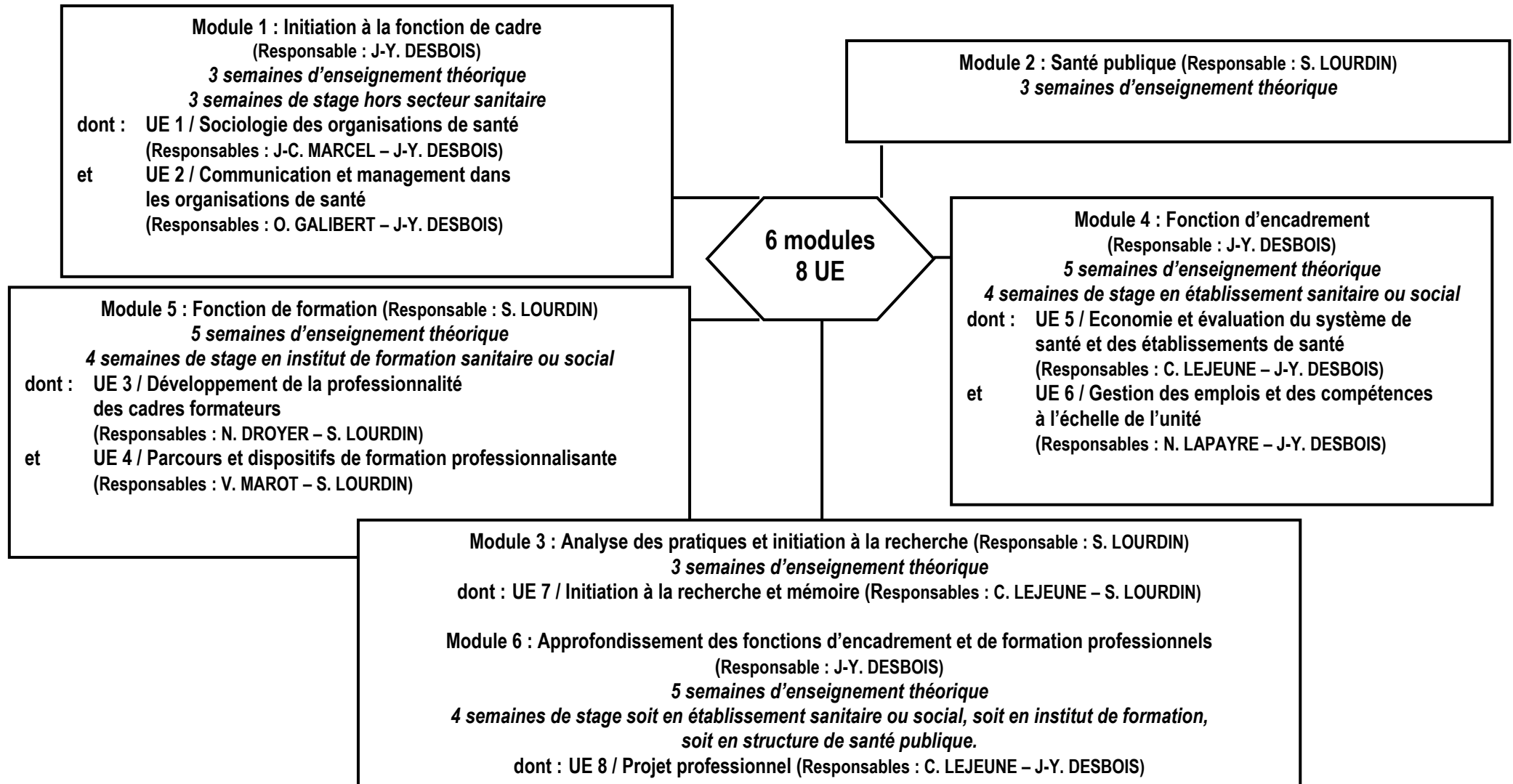
- UE1 : Jean-Christophe MARCEL, Professeur de Sociologie, UFR Sciences Humaines, Université de Bourgogne.
- UE2 : Olivier GALIBERT, Professeur des universités en Sciences de l'Information et de la Communication, Université de Bourgogne.
- UE3 : Nathalie DROYER, Maître de Conférences, Département Sciences Humaines et Sociales - Unité Pédagogique : développement professionnel et formation, AGROSUP Dijon.
- UE4 : Valérie MAROT, Formatrice IRTESS, Docteur en psychologie du développement cognitif.
- UE5, UE7 et UE8 : Catherine LEJEUNE, Maître de Conférences en Economie de la Santé, UFR Sciences de santé, Université de Bourgogne.
- UE6 : Nathalie LAPAYRE, Maître de Conférences, IAE, Université de Franche-Comté.

Directeurs de mémoire, responsables et référents de stage, intervenants universitaires et professionnels de différents secteurs d'activités, sollicités pour leur domaine de compétences.

Annexe II : ingénierie de la formation DCS - Master 1 MFES

1^{er} semestre

2^{ème} semestre



Annexe III : le stage, expérience d'apprentissage et opportunité de développement professionnel

L'équipe pédagogique favorise le développement professionnel de l'apprenant en travaillant le stage selon deux axes :

- **1^{er} axe** : le passage d'une dimension productive à une dimension constructive, passage de l'expérience vécue à la conceptualisation. Plusieurs méthodes favorisent cet accompagnement comme le Groupe d'Entraînement à l'Analyse de Situations Professionnelles (GEASP), les écrits professionnels dans le portfolio, le travail avec les tuteurs, ou encore les évaluations.
- **2^{ème} axe** : la dimension de la construction identitaire par un travail sur les normes et les valeurs professionnelles, le positionnement, la gestion de conflit... Passage par un processus de re-normalisation (J. BECKERS, 2007).

Se professionnaliser c'est « s'éprouver comme sujet connaissant, se connaître, reconnaître sa compétence, travailler sur le sens, ses valeurs, être reconnu par les autres [...] pour intégrer les situations de travail, pour occuper une place et se situer dans l'espace social ».

SOREL, M. À propos de la professionnalisation : le retour du sujet... Savoirs. Fev 2008;17:37-50

Annexe IV : activités transversales

1/ Activités incontournables

Analyse de la pratique : Clément MAILLOT

Concepts et notions essentiels qui sous-tendent les relations humaines tels que notamment :

- le passage d'un statut de professionnel en exercice à un statut d'étudiant
- « faire autorité » ou comment élaborer son rapport au pouvoir ?
- la gestion des conflits - la violence dans les rapports humains
- le rapport à l'évaluation
- le travail d'écoute - le prendre soin de
- le retour à l'exercice professionnel, doté d'un nouveau statut.

6 séances de 1 H 30 organisées en 3 sous-groupes, réparties tout au long de la formation.

Posture – Positionnement : Jean-Yves DESBOIS – Sylvie LOURDIN

- Pratiquer une démarche réflexive dans et sur les situations de travail.
- Se positionner de manière adaptée aux situations.
- Analyser le processus de prise de décision.

Travail à partir de sa propre pratique et d'études de cas.

Pratique réflexive : Jean-Yves DESBOIS – Sylvie LOURDIN

- S'initier à l'entretien d'explicitation.
- S'exercer à l'analyse de pratique par la méthode du Groupe d'Entraînement à l'Analyse de Situations Professionnelles (GEASP).

Conduite de projet : Jean-Yves DESBOIS – Sylvie LOURDIN

- Clarifier le concept de projet.
- Elaborer, piloter et évaluer des projets dans un contexte de travail.
- Créer une dynamique d'équipe dans la démarche projet.

Travail en groupes projet sur des thématiques négociées et validées par l'équipe pédagogique.

2/ Activités facultatives

Ateliers de développement professionnel :

- Utiliser les codes et les règles du langage administratif (Jean-Yves DESBOIS).
- Développer l'écriture créative (Sylvie LOURDIN).
- Expérimenter la démarche de méditation laïque de pleine conscience (Frédéric ROBINET).

Activités d'appropriation des savoirs : Jean-Yves DESBOIS – Sylvie LOURDIN

Des temps d'appropriation sont planifiés dans chaque module, soit en travail autonome, soit en travail guidé avec le formateur responsable de l'UE.

Pour l'ensemble de ces activités, des demandes d'approfondissement ou de nouveaux thèmes peuvent être formulées lors des temps de régulation.

Les apprenants peuvent également proposer d'autres ateliers au regard des ressources mobilisables au sein de la promotion.

Annexe V : quelques axes pour préparer le 1^{er} entretien de suivi pédagogique

Parcours professionnel

- Quelques éléments marquants.
- Motivation à l'exercice de la fonction cadre.

Parcours personnel : éléments qui peuvent avoir un retentissement sur votre parcours de formation.

Attentes particulières par rapport à la formation que vous débutez :

- Stages
- Dynamique de promotion
- Apports théoriques
- ...

Récit de parcours

Annexe VI : cadre réglementaire

- Cadre réglementaire du diplôme de cadre de santé

Evaluation certificative

"Les évaluations des modules (santé publique - initiation à la fonction de cadre - fonction d'encadrement - fonction de formation) doivent permettre d'apprécier la maîtrise des connaissances théoriques et pratiques acquises".

"Les travaux réalisés doivent mettre en évidence les capacités de l'apprenant à conceptualiser, analyser, synthétiser et prévoir le transfert de ses savoirs, savoir-faire et savoir-devenir à une pratique de responsable d'encadrement ou de responsable de formation".

"Ne peuvent être autorisés à soutenir leur mémoire que les apprenants ayant préalablement validé les modules 1, 2, 4 et 5.

Pour les apprenants n'ayant pas validé un ou plusieurs de ces modules, une nouvelle série d'évaluations est organisée par l'institut afin de permettre à ces apprenants, en cas de validation, de présenter leur mémoire préalablement à la date de la première réunion du jury d'attribution du diplôme de cadre de santé prévu à l'article 13 du présent arrêté.

Pour les apprenants qui ont validé les modules 1, 2, 4 et 5 mais n'ont pas validé les modules 3 et 6, l'institut organise une nouvelle soutenance de mémoire au plus tard trois mois après la proclamation des résultats du diplôme de cadre de santé".¹⁷

¹⁷ Arrêté du 18 août 1995 relatif au diplôme de cadre de santé.

- Modalités de contrôle des connaissances du Master 1 MFES¹⁸

Chaque UE fait l'objet de deux sessions d'examen.

Les connaissances sont appréciées par unité d'enseignement selon les modalités précisées pour l'ensemble du master.

L'année est obtenue par capitalisation des 8 UE ou par compensation des notes obtenues aux différentes unités. Les coefficients des UE sont précisés dans le tableau des UE.

Les connaissances sont évaluées par des épreuves de natures différentes : épreuves écrites d'analyse et de synthèse, soutenances orales d'un travail écrit, rédaction et soutenance orale d'un mémoire, soutenance orale d'un projet de cadre de santé.

Compensation

Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

Capitalisation

Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens. Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'apprenant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'apprenant d'acquérir les crédits européens correspondants.

Les épreuves pour l'obtention du Diplôme de Cadre de Santé et les épreuves pour l'obtention des ECTS du Master MFES sont identiques, mais des procédures différenciées s'appliquent pour l'obtention de chacune d'elles.

¹⁸ Dossier d'habilitation du Master 1 Management et Formation dans les Etablissements de Santé 2017-2021.

DIPLOME DE CADRE DE SANTE			MASTER MFES		
	Epreuves	Validation DCS	Coefficient et ECTS	UE	Epreuves
Module 1 Initiation à la fonction de cadre	Une épreuve écrite d'analyse et de synthèse. Une argumentation orale d'un travail écrit élaboré à partir d'une problématique liée au stage.	Chaque épreuve donne lieu à une note sur 20. Le module est validé si la moyenne des deux notes obtenues par le candidat est égale ou supérieure à 10 sur 20.	Coeff. 1 7 ECTS	UE 1	Epreuve écrite individuelle d'analyse et de synthèse à partir de la sociologie du travail et des organisations.
			Coeff. 1,5 8 ECTS	UE 2	Soutenance orale d'un travail écrit sur l'information et la communication avec part collective et part individuelle.
Module 5 Fonction de formation	Une épreuve écrite d'analyse et de synthèse. Une argumentation orale d'un travail écrit élaboré à partir d'une problématique liée au stage.	Chaque épreuve donne lieu à une note sur 20. Le module est validé si la moyenne des deux notes obtenues par le candidat est égale ou supérieure à 10 sur 20.	Coeff. 1,5 8 ECTS	UE 3	Epreuve écrite individuelle sur la professionnalité des cadres formateurs.
			Coeff. 1 7 ECTS	UE 4	Epreuve orale individuelle sur l'ingénierie et la formation professionnalisante avec traces écrites de l'activité.
Réunion de jury de validation du 1^{er} semestre.					
Module 2 Santé publique	Epreuve écrite ou orale d'analyse et de synthèse.	L'épreuve donne lieu à une note sur 20. Le module est validé si la note obtenue par le candidat est égale ou supérieure à 10 sur 20.			

DIPLOME DE CADRE DE SANTE			MASTER MFES		
	Epreuves	Validation DCS	Coefficient et ECTS	UE	Epreuves
Module 4 Fonction d'encadrement	Une épreuve écrite d'analyse et de synthèse. Une argumentation orale d'un travail écrit élaboré à partir d'une problématique liée au stage.	Chaque épreuve donne lieu à une note sur 20. Le module est validé si la moyenne des deux notes obtenues par le candidat est égale ou supérieure à 10 sur 20.	Coeff. 1,5 8 ECTS	UE 5	- Une partie, épreuve écrite individuelle d'analyse et de synthèse à partir de la lecture critique d'un article médico-économique. - Une partie, épreuve orale individuelle sur la mission du cadre dans la gestion des ressources allouées à l'unité de soins.
			Coeff. 1 7 ECTS	UE 6	Epreuve orale individuelle d'analyse et de synthèse sur la gestion des emplois et des compétences, avec support écrit.
Module 3 et module 6 Analyse des pratiques et initiation à la recherche, et Approfondissement des fonctions d'encadrement et de formation professionnels	Mémoire individuel donnant lieu à soutenance.	Le mémoire donne lieu à une note sur 20. Les deux modules sont validés si la note obtenue par le candidat est égale ou supérieure à 10 sur 20.	Coeff. 2 9 ECTS	UE 7	Rédaction et soutenance du mémoire.
			Coeff. 0,5 6 ECTS	UE 8	Argumentation orale d'un projet de cadre de santé en lien avec la thématique du travail d'initiation à la recherche.
Réunion de jury d'attribution du diplôme de cadre de santé.			Réunion de jury de validation du 2^{ème} semestre et d'attribution du Master 1^{ère} année.		



Institut de Formation des Cadres de Santé
10 Bis Bd Mal-de-Lattre-de-Tassigny
B.P. 77908
21079 DIJON CEDEX
Tél. : 03.80.29.33.67
Fax. : 03.80.29.53.69
E-mail : IFCS@chu-dijon.fr